

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE
DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Le Président du Centre de Gestion,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 39 relatif à la Promotion Interne,

Vu le Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B réunie le 29 janvier 2018,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe établie au titre de la promotion interne 2018 à compter du 1er février 2018 est fixée comme suit :

LEMIERRE Stéphanie	PLEUMELEUC
--------------------	------------

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ; informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

Fait à Thorigné-Fouillard
le 29 janvier 2018

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20180206-201888-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-02-2018

Publication le : 06-02-2018



Le Président du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Jean-Jacques BERNARD